

Réserves Communales de Sécurité Civile (RCSC) : Expériences et bonnes pratiques



Laurence Cassagne / Institut des Risques Majeurs

Remerciements :

L'institut des risques majeurs tient à remercier vivement toutes les collectivités qui ont participé à l'étude menée sur les réserves communales de sécurité civile. Leur implication a permis de recueillir beaucoup d'informations via les questionnaires, les entretiens téléphoniques et les rencontres lors de réunion. La possibilité d'échanger directement avec des réservistes a également été très riche en enseignements.

Photo sur la page de couverture :

Réserve civile et citoyenne de Nice lors d'une manifestation « journée de la sécurité civile », novembre 2012 (copyright : Laurence Cassagne, IRMa)

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Sigles

<u>I - L'origine et le champ d'application des RCSC</u>	5
1-1 La réglementation associée aux RCSC	5
1-2 Les missions des RCSC du point de vue réglementaire.....	6
<u>II - Identification des communes concernées par l'enquête et collecte des données</u>	6
<u>III - Synthèse des résultats</u>	7
3-1 Les missions confiées aux réserves communales étudiées	7
3-1-1 Les missions de prévention (avant événement).....	8
3-1-2 Les missions pendant un événement	9
3-1-3 Les missions durant la phase post-événement.....	10
3-2 L'organisation des réserves et leur intégration dans le dispositif PCS	11
(Plan Communal de Sauvegarde)	
3-3 Les réservistes	12
3-4 Le recrutement des réservistes	13
3-5 L'assurance des réservistes	13
3-6 Le coût et le financement des réserves.....	14
3-7 Les formations des réservistes	14
3-8 Le matériel de la réserve	17
3-9 Les RCSC et internet.....	18
3-10 Les interventions de la réserve	19
3-11 L'indemnisation des réservistes	19
3-12 Les collaborations avec des acteurs de la sécurité civile ou autres.....	20
3-13 Autres informations.....	20
<u>IV - Recensement des outils existants pour la création et le maintien opérationnel des RCSC</u>	21
<u>V – Les principales difficultés à prendre en considération</u>	23
<u>VI – Les propositions de l'IRMa</u>	25
<u>VII – Approche globale et synthétique pour la mise en place et le suivi d'une RCSC</u> ..	28
<u>CONCLUSION</u>	30
<u>Pour en savoir plus</u> :.....	31
A consulter : Quelques documents et sites abordant la thématique des RCSC	
<u>Liste des annexes</u>	32

INTRODUCTION

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé un nouvel outil de mobilisation civique : les réserves communales de sécurité civile (RCSC).

Les réserves communales de sécurité civile sont régies par le chapitre IV du titre II du livre VII du Code de la Sécurité Intérieure (articles L. 724-1 à L. 724-14) depuis l'entrée en vigueur de ce Code le 1^{er} mai 2012.

Les dispositions sont d'application directe. L'article L. 724-14 du Code de la sécurité intérieure prévoit qu'un décret peut être pris en tant que de besoin pour préciser les modalités d'application des mesures présentées dans les articles concernant les RCSC. Le Gouvernement a souhaité favoriser les expérimentations locales de ce dispositif avant, le cas échéant, d'intervenir par la voie réglementaire.

En 2012, le ministère de l'Intérieur dénombrait 245 réserves en activité et 305 en projet.

Afin de favoriser l'émergence des réserves communales de sécurité civile, l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) a souhaité étudier le fonctionnement de réserves « actives » pour donner aux communes les outils nécessaires et des conseils pratiques pour la création et le maintien opérationnel des réserves.

Une analyse des expériences a permis de faire une synthèse des difficultés à retenir et à prendre en considération ainsi que des bonnes pratiques existantes.

Sigles

RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile
IRMa : Institut des Risques Majeurs
DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
ERP : Établissement Recevant du Public
PC : Poste de Commandement
ADPC : Association Départementale de Protection Civile
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
EPI : Équipement de Protection Individuelle
PSPR : Plan de Sauvegarde et de Prévention des Risques (service communal de la Seyne sur Mer)
SAMU : Médical d'Urgence
PSC : Prévention et Secours Civique
SST : Sauveteur Secouriste au Travail
PSE : Premier secours en Équipe
DFCI : Défense Incendie
RM : Risques Majeurs
CTA : Centre de Traitement de l'Alerte
CCFF : Comité Communal de Feu de Forêt
DPP : Direction de la Prévention et de la Protection

I - L'origine et le champ d'application des RCSC

1-1 La réglementation associée aux RCSC

Textes et Codes de référence

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (articles 30 à 34)

Circulaire du 12 Août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile

La circulaire permet d'avoir des précisions sur :

- les missions et le champ d'application d'une réserve communale,
 - la création et l'organisation d'une réserve,
 - les conditions d'engagement à la réserve,
 - le statut, les droits et les obligations des réservistes,
 - l'équipement et le financement,
 - l'intervention de la réserve hors des limites de la commune,
- Les annexes de la circulaire donnent des exemples pour rédiger la délibération, l'arrêté municipal et l'acte d'engagement.

Code de la sécurité intérieure (articles L724-1 à L724-14)

- Article L724-1 : Missions des réserves communales
- Article L724-2 : Institution des réserves communales
- Article L724-3 : Réservistes
- Article L724-4 à L724-5 : Engagement à servir dans la réserve
- Article L724-6 à L724-11 : Réservistes et employeur
- Article L724-12 à L724-14 : Protection sociale des réservistes et réparation des dommages

Code général des collectivités territoriales article L. 1424-4 qui définit le rôle du maire, du préfet et du commandant des opérations de secours.

Loi n°2011-892 du 28 juillet 2011 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure.

Les réserves communales de sécurité civile ont été créées par la loi de modernisation de la sécurité civile (loi n°2004-811) du 13 août 2004 (articles 30 à 34).

Depuis l'entrée en vigueur le 1er mai 2012 du Code de la sécurité intérieure, les RCSC sont régies par le chapitre IV du titre II du livre VII de ce Code dans les articles L. 724-1 à L. 724-14. L'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 - art. 7 a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales et du Code du travail relatifs aux réserves communales de sécurité civile.

Les réserves communales de sécurité civile font partie du dispositif de réserve de sécurité nationale mis en place par la loi du 28 juillet 2011 tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure.

Le recours au dispositif de réserve de sécurité nationale peut être décidé en cas de survenance, sur tout ou partie du territoire national, d'une crise majeure dont l'ampleur met en péril la continuité de l'action de l'Etat, la sécurité de la population ou la capacité de survie de la Nation. Constituée des réservistes de la réserve opérationnelle militaire, de la réserve civile de la police nationale, de la réserve sanitaire, de la réserve civile pénitentiaire et des réserves de sécurité civile, la réserve de sécurité nationale a pour objectif de renforcer les moyens mis en œuvre par les services de l'Etat, les collectivités territoriales ou par toute autre personne de droit public ou privé participant à une mission de service public.

1-2 Les missions des RCSC du point de vue réglementaire

Les réserves communales de sécurité civile ont pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité civile en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières. A cet effet, elles participent au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités. Elles peuvent également contribuer à la préparation de la population face aux risques. (*Article L.724-1 du code de la sécurité intérieure relative aux missions de la réserve*)

Les RCSC ont vocation à agir dans le seul champ des compétences communales. Elles ne visent en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, leurs actions sont complémentaires et respectueuses de celles des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide. (*Circulaire du 15 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile*)

Les missions des réserves communales ne doivent pas interférer avec les missions de secours proprement dites.

II - Identification des communes concernées par l'enquête et collecte des données

Sur les 25 communes qui ont été sollicitées par l'Institut des Risques Majeurs, 16 ont accepté de participer à l'enquête.

Annexe 1 : liste des réserves communales de sécurité civile sollicitées par l'IRMa

Trois catégories de communes ont participé : certaines disposent d'une réserve communale active, d'autres d'une réserve peu active et enfin deux d'entre elles sont en cours de réflexion sur la mise en place d'une telle structure au sein de leur collectivité.

Le recueil des données s'est fait principalement au travers d'un questionnaire détaillé envoyé par mail après un contact téléphonique. Cependant, quelques déplacements ont pu être organisés pour rencontrer des réservistes permettant d'avoir une perception plus précise des attentes et des motivations de ces derniers ainsi que de l'esprit de groupe existant entre eux (exemple : Nice et La Seyne sur Mer).

Annexe 2 : Questionnaire détaillé vierge, établi pour recueillir les données de chaque réserve

Les réserves communales de sécurité civile ayant répondu à notre enquête :

Nom de la commune	Département	Recueil des informations	RCSC « active » Ou « peu active »
Crolles	Isère	Questionnaire	RCSC active
Mougins	Alpes Maritimes	Questionnaire + entretien téléphonique	RCSC active
Paris	Paris	Questionnaire	RCSC active
Corbeil-Essonnes	Essonne	Questionnaire + Entretien téléphonique	RCSC active
Avignon	Vaucluse	Questionnaire	RCSC active
Nice	Alpes Maritimes	Questionnaire + rencontre	RCSC active
Brumath	Bas-Rhin	Questionnaire	RCSC active
Champ sur drac	Isère	Questionnaire	RCSC active
Grabels	Hérault	Questionnaire	RCSC active
Essey-les-Nancy	Meurthe et Moselle	Questionnaire	RCSC active
La Seyne sur mer	Var	Rencontre	RCSC active
Saint pierre de mésage	Isère	Rencontre	RCSC peu active
Villefontaine	Isère	Rencontre	RCSC peu active
Fréjus	Var	Entretien téléphonique	RCSC active
Feyzin	Rhône	Entretien téléphonique	RCSC en cours de réflexion
Orléans	Loiret	Entretien téléphonique	RCSC en cours de réflexion

Annexe 3 : Données recueillies par commune (sous forme de questionnaire ou relevé de notes suite à une rencontre)

III - Synthèse des résultats

Annexe 3 : Tableau synthétique des données recueillies pour chaque réserve via le questionnaire

3-1 Les missions confiées aux réserves communales étudiées

La quasi-totalité des réserves communales étudiées ont des missions identifiées en prévention, pendant la gestion d'un événement et également lors de la phase post-événement.

La majorité des réserves étudiées ont pris des dispositions pour intervenir en dehors du territoire communal comme le propose le paragraphe 6 de la circulaire du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile. A la demande de la préfecture, les réserves de Mougins et de la Seyne sur Mer sont intervenues hors des limites de la commune.

3-1-1 Les missions de prévention (avant événement)

Certaines missions de prévention sont spécifiques soit au rôle de la réserve (ex : Avignon) soit aux communes exposées au risque de feu de forêt (ex : Mougins et la Seyne sur Mer).

En matière de prévention, les réservistes peuvent intervenir directement dans les écoles (ex : Nice), lors de réunions de quartier ou de manifestations. Ils participent à la diffusion des documents relatifs aux risques majeurs (ex : DICRIM) et aux campagnes d'information (ex : débroussaillage).

Ils sont les porte-paroles de la commune.

Commune	Exemples : missions avant événement
Brumath	Participation forum des associations, distribution de documents d'inscription au système d'alerte de la population
Avignon	Préparation de la population face aux risques, principalement inondation : - actions d'information préventive et de sensibilisation des populations des îles (zones inondables) aux risques en s'appuyant sur 2 documents : le DICRIM et une plaquette d'information « risque d'inondation » réalisé par la ville - réalisation et tenue à jour d'un plan des îles avec localisation précise des résidents (nombre de personnes, difficultés de mobilité, points particuliers, ...) ainsi que la tenue à jour du fichier des correspondants ANTIBIA (serveur SDIS84)
Corbeil-Essonnes	Informations en Conseil de quartiers, informations par réseau associatif, chaque réserviste est formé pour informer son entourage, site web de la ville (DICRIM), affichage
Crolles	Diffuser le DICRIM, expliquer les actions communales, apporter des connaissances ou renseignements concernant les risques majeurs aux services de la commune

Commune	Exemples : missions avant événement
Mougins	Participation à des patrouilles préventives et d'information des populations « usagers » de la forêt sur les dangers des incendies de forêt et des risques d'allumage pendant les périodes de restriction d'accès aux massifs forestiers de la Commune. / Participation au dispositif de surveillance des massifs forestiers afin de permettre une alerte des secours précoces. / Participation aux réunions sur le débroussaillage ainsi qu'aux relevés sur le terrain de l'état des ouvrages DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies). / Participation à la mise à jour et à l'entretien des panneaux de signalisation et d'information sur les risques d'incendie placés sur les voies d'accès aux massifs forestiers de la Commune.
Nice	Sensibilisation des scolaires aux risques majeurs, sensibilisation des agents des écoles aux risques majeurs, sensibilisation des populations, des quartiers aux risques majeurs, campagnes de prévention (ex : débroussaillage, inondation ...)

3-1-2 Les missions pendant un événement

Les missions des réserves communales pendant un événement sont très détaillées (ex : La Seyne sur Mer) ou restent générales comme les présente la réglementation (ex : Nice).

Certaines missions sont communes à presque toutes les réserves :

- Prise en charge des personnes vulnérables
- Participer à : l'évacuation préventive d'un secteur, l'accueil, l'hébergement, le soutien de la population concernée, la mise en place et la tenue d'un périmètre de sécurité

La mission « suivi des personnes vulnérables » mobilise chaque année les réservistes pendant le plan canicule et/ou le plan grand froid.

Les réserves qui assurent une surveillance « feu de forêt » sont également activées chaque année pendant la période estivale (15 juin – 15 septembre). Les réservistes sont très sollicités pendant cette période.

Commune	Exemples : Missions pendant événement
Essey les Nancy	Mise en place et gestion d'un périmètre de sécurité, visite des populations âgées et isolées lors du déclenchement du plan canicule, balayage de la neige devant le domicile des personnes isolées devant recevoir des soins infirmiers
Grabels	Aide logistique aux secours (boissons, alimentations), régulation de la circulation à proximité de l'événement, préparation du public à une éventuelle évacuation du secteur, préparation à un éventuel hébergement dans un lieu sécurisé défini à l'avance

Commune	Exemples : Missions pendant événement
Champ-sur-drac	Soutien aux cellules du PCS
Paris	Soutien aux populations concernées
Crolles	Side logistique : acheminer le matériel / Contribuer à l'accueil des personnes sinistrées dans les bâtiments communaux / Contribuer à l'hébergement ponctuel et provisoire des sinistrés / Rendre visite aux personnes sensibles lors d'événements climatiques
Nice	Hébergement d'urgence, assistance et sauvegarde des populations <i>Autres missions attribuées à la réserve (en dehors d'événement de sécurité civile) : prévention dans le cadre de grands rassemblements pour l'assistance et l'aide notamment aux personnes à mobilité réduite et le pré positionnement en cas d'éventuelle montée en puissance</i>
La Seyne sur Mer	Participation au guidage des services de secours extérieurs sur les sites de sinistres (feux de forêt). / Participation à la mise en place de périmètre de sécurité de grande ampleur. / Participation à la gestion de l'évacuation des populations de la Commune (touristes et résidents) / Participation à l'information et l'alerte des populations avant et pendant l'évènement. / Assurer la mise en place des conditions d'hébergements d'urgence des populations dans les gymnases communaux (installation du mobilier, distribution des repas, accueil des sinistrés). / Participation au recueil des dons (vêtements et autres) à destination des sinistrés et de la distribution. / Participation au nettoyage des habitations et du domaine public après une inondation, un éboulement de terrain, un effondrement ou un incendie de grande ampleur. / Participer à des patrouilles dans le cas d'un déclenchement du plan Grand Froid. / Participation à la mise en œuvre d'un plan de prévention et de mise en sécurité dans les établissements scolaires (mise à disposition de personnels auprès du chef d'établissement). Participation au ravitaillement en eau potable des populations en cas de rupture d'approvisionnement en eau. / Participation à des opérations de salage des trottoirs et devantures des ERP et au déneigement. / Participation à la distribution des pastilles d'iode stable en cas de Plan Particulier d'Intervention sur le port militaire de Toulon. / Participation à la recherche active d'une personne disparue sur le territoire communal sur réquisition des forces de l'ordre. / Participation à l'armement du PC de crise communal

3-1-3 Les missions durant la phase post-événement

Les réservistes interviennent pour que le retour à la normale se fasse le plus rapidement possible. En fonction de l'évènement et de ses conséquences les missions réalisées sont différentes : aide au nettoyage des maisons concernées par une inondation, aide administrative pour les foyers ayant des démarches à engager ...

Commune	Exemples : Missions après événement
Essey les Nancy	Aide aux sinistrés suite à une inondation (aide au nettoyage, transport, acheminement de produits de 1er nécessité ...)
Grabels	Aide à la remise en état du secteur touché (nettoyage, pompage en cas d'inondation), aide à la remise en état des voies de circulations
Corbeil-Essonnes	Assister les agents de la ville, l'assistance au secteur privé, l'objectif est de revenir le plus vite possible à une situation normale. Les opérations de rétablissement vers une situation normale sont anticipées par la structure communale (astreinte des services techniques) renforcé par la RCSC
La Seyne sur Mer	Participation et collaboration avec les services municipaux aux actions permettant un retour à la normale après un événement majeur. / Participation à l'aide des sinistrés dans leurs démarches administratives. / Participation au dispositif de réintégration des personnes évacuées.

3-2 L'organisation des réserves et leur intégration dans le dispositif PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Certaines réserves ont mis en place une véritable organisation au sein de leur structure. Des cellules sont créées afin de répartir les missions et les moyens associés (humains et matériels).

Toutes les réserves sont intégrées dans un plan communal de sauvegarde (pour la réserve de Paris, le travail est en cours). Les réserves sont des ressources en « Homme » et en compétences qui sont activées en fonction de l'ampleur de l'événement et de ses conséquences.

Quelques exemples de cellules créées dans les réserves étudiées :

Commune	L'organisation des RCSC
Grabels	Cellule psychologique, cellule médicale, cellule interprètes, cellule diverse (conducteurs d'engins, de débroussailleuses, gestion du personnel)
Nice	Cellule écoute, cellule logistique, cellule terrain, cellule assistance
Mougins	<ul style="list-style-type: none"> - Cellule prévention (interventions dans les écoles, forum, ppms, publications communales (volontaires retraités)), - Cellule technique et administrative (gestion du personnel, formation, dotation, budget, ressource humaine, juridique. Entretien opérationnel du matériel (personnel municipal, service civique)), - Cellule opérationnelle (gestion terrain de la crise, post crise et patrouille estivale et sur alerte météo orange et rouge (volontaires étudiants, professionnels en activité et jeunes du service civique))

Commune	L'organisation des RCSC
Corbeil-Essonnes	Cellule Territoriaux, Cellule Bénévoles, Cellule Séniors, Unité cynophile, Unité "presse", Unité de détection de choc psychologique de victime
La Seyne sur Mer	Cellule risques majeurs, Cellule incendie de forêts, Cellule secourisme

3-3 Les réservistes

La réserve de Paris a une spécificité, elle est constituée uniquement de retraités de la ville de Paris.

Aucune réserve n'a établi de convention avec l'employeur d'un de ses réservistes.

Certaines réserves sont constituées de bénévoles et de volontaires (agents communaux pouvant être réquisitionnés pendant leur temps de travail pour intervenir en tant que réservistes) (ex : la Seyne sur mer, Nice).

Commune	nombre d'habitants (ordre de grandeur)	les membres de la RCSC fin 2012
Brumath	9 000	29 (7 femmes, 22 hommes, 7 retraités)
Essey les Nancy	7 300	69 (26 femmes, 43 hommes, 28 retraités)
Grabels	5 400	38 (8 femmes, 30 hommes, 18 retraités)
Champ-sur-drac	3 300	41 (13 femmes, 28 hommes, 21 retraités)
Paris	2 125 000	environ 100 (60 femmes, 40 hommes, 100 % sont des retraités)
Avignon	86 000	14 (3 femmes, 11 hommes, ? retraités)
Corbeil-Essonnes	46 000	35 (7 femmes, 28 hommes, 4 retraités)
Crolles	8 700	38 (11 femmes, 27 hommes, 16 retraités)
Mougins	20 000	37 (16 femmes, 21 hommes, 5 retraités)
Nice	343 000	70 (34 femmes, 36 hommes, 15 retraités)
La Seyne sur Mer	68 000	50 (3 femmes, 47 hommes, ? Retraités)

Les communes de la Seyne sur Mer et de Mougins ont engagé des services civiques qui ont une mission dans la réserve communale. Ils font soit directement partie du service communal dont dépend la réserve soit d'un service qui peut être mobilisé en cas de déclenchement du PCS (ex : service social).

La commune de Corbeil Essonnes a intégré des réservistes bénévoles dans sa réserve via un dispositif innovant « Solidarité Citoyenne 2012 » dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

3-4 Le recrutement des réservistes

Certaines communes ont mis en place un recrutement rigoureux (ex : Corbeil-Essonnes et Mougins).

Le processus de recrutement est primordial pour la RCSC de Corbeil-Essonnes. Elle est particulièrement exigeante, les réservistes bénévoles passent devant le jury de recrutement du Comité de pilotage après criblage. Si le personnel ne respecte pas le règlement intérieur ainsi que les règles élémentaires de bonne conduite il sera immédiatement mis fin à l'acte d'engagement par le maire de façon unilatérale après un courrier de mise en demeure.

Les documents demandés aux réservistes peuvent être une copie de carte nationale d'identité (CNI) et du permis de conduire, une photo d'identité pour le badge créé, une copie de la carte vitale (en cas d'accident), une fiche individuelle de renseignements mais également un CV, un certificat médical, les diplômes en lien avec le secours, une lettre de motivation manuscrite et parfois un extrait du casier judiciaire.

Lors de la création de la réserve, la plupart des collectivités ont réalisé une communication externe au travers d'une réunion publique, d'articles dans la presse, le bulletin municipal et sur le site internet.

Ensuite, la réserve communale se fait connaître lors de manifestations publiques (forum des associations notamment) et les nouveaux recrutements se font également par le bouche à oreille.

3-5 L'assurance des réservistes

Les réservistes ont un statut de collaborateur occasionnel du service public.

La quasi-totalité des collectivités ont inscrit les réservistes sur leur contrat d'assurance.

La réglementation relative aux réserves communales (articles L724-12 à L.724-14 du code de la sécurité intérieure) précise la protection sociale et la réparation des dommages pour les bénévoles pendant leur période d'activité au sein de la réserve de sécurité civile.

3-6 Le coût et le financement des réserves

Les principales subventions obtenues ont été attribuées par la région et la fédération des comités communaux de feu de forêt car les missions de lutte contre les feux de forêts des deux réserves (La Seyne sur Mer et Mougins) sont équivalentes à celles des comités communaux de feu de forêt.

Les coûts sont très variables d'une réserve à une autre. Pour le fonctionnement général annuel en dépenses facturables, le cout varie de 0 euros à 15 000 euros. Ces chiffres ne tiennent pas compte des heures passées par le ou les agents de la collectivité « référent RCSC ».

Commune	Cout / financement
Brumath	3500 euros à la création, 2500 euros pour le fonctionnement annuel (budget communal), pas de subventions d'autres collectivités
Essey les Nancy	400 euros à la création, 400 euros pour le fonctionnement, (budget communal), pas de subventions d'autres collectivités
Grabels	1 formation différente chaque année pour un montant de 90 euros (budget communal), pas de subventions d'autres collectivités
Champ-sur-drac	Budget communal, pas de subventions d'autres collectivités
Paris	Budget de la Direction de la Prévention et de la Protection
Avignon	0
Corbeil-Essonnes	Des subventions ont été obtenues via le dispositif "solidarité citoyenne 2012"
Crolles	environ 2000 euros par an pour le fonctionnement (budget communal), pas de subventions d'autres collectivités
Mougins	55 000 euros à la création, 15 000 en fonctionnement, la région a subventionné l'achat de véhicules feu de forêt. Le reste du budget est supporté par la commune.
Nice	Environ 9000 euros pour le fonctionnement annuel (budget communal), pas de subventions d'autres collectivités
La Seyne sur Mer	Le service pspr (plan de sauvegarde et de prévention des risques) a obtenu des subventions pour acheter les tenues spécifiques des réservistes et du matériel (porteur d'eau et les véhicules) car leur mission de surveillance de feu de forêt identique aux CCFF a permis leur adhésion à la fédération des CCFF et à ce titre il a pu obtenir des subventions.

3-7 Les formations des réservistes

Dans certaines réserves une formation initiale est obligatoire. Elle a la plupart du temps pour objet de présenter la réserve (rôle, missions, fonctionnement, limites, matériel). Certaines réserves mettent l'accent sur l'utilisation des moyens de communication mis à la disposition des réservistes au cours des interventions.

Des formations de « perfectionnement » sont proposées. Elles sont liées aux missions et surtout au matériel de la réserve qu'il faut savoir utiliser pour être opérationnel en situation.

Commune	formation initiale obligatoire
Corbeil-Essonnes	La formation initiale des réservistes de la sécurité civile de Corbeil-Essonnes est d'une durée d'une journée. Présentation des risques de la commune, présentation de la réponse de sécurité civile locale, les missions de la RCSC, le PCC, les formations, exercices et matériels à disposition des réservistes etc.
Mougins	-ATC (attitude et comportement) elle a comme objectif de faire comprendre au réserviste son nouveau contexte de travail dans son volontariat, ses obligations et limites de connaissances, d'engagement et ses limites d'intervention. / -topo et radio. / -conduite tout terrain. / -premier secours. / -feu de forêt. / -AVP (accident de voie public). / -trouçonnage. / -opération de pompage. / -gestion d'un centre d'hébergement.
Nice	Connaissance de la notion risques majeurs, des risques majeurs sur Nice, connaissance de l'organisation de la réserve et du PCS, consignes à connaître sur les conduites à tenir en cas de survenance d'un risque majeur
La Seyne sur Mer	Une formation initiale est dispensée aux nouvelles recrues. Elle est composée de trois thèmes : - utilisation des radios (trois types de radio sont disponibles) / - lecture de la cartographie DFCI (cartographie fournie par le SDIS) / - le rôle de la patrouille feu de forêt (mission, matériel ...)

Commune	formations proposées
Brumath	Utilisation des extincteurs, défibrillateurs, groupe électrogène, vide-cave (formations optionnelles une fois tous les deux ans)
Essey les Nancy	Formation aux 1er secours, formation à l'urgence médico-psychologique
Grabels	Formation optionnelle pour approche psychologique des personnes en état de stress
Champ-sur-drac	Formation 1er secours + manipulation de défibrillateurs
Avignon	Réunions d'information

Commune	formations proposées
Corbeil-Essonnes	<p><u>En pratique</u> : des exercices conjoints avec les Sapeurs-pompiers du SDIS de l'Essonne, du sport dans l'objectif de dynamiser la cohérence du groupe, équipier de première intervention, secourismes (PSC1 ou SST, PSE1), participation aux différentes manifestations culturelles destinées à la population etc. / <u>En théorie</u> : connaissances de la commune, manipulation des radios, les missions des partenaires, police nationale et municipale, le SAMU et la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique, le Centre départemental d'appel d'urgence, en préparation un stage détection des personnes choquées psychologiquement avant remise aux praticiens spécialisés dans les stress post-traumatiques, recherche de personnes vulnérables ou confuses (Alzheimer) etc.</p>
Crolles	Urgence cardiaque + PCS 1 + Socio-psycho sauveteur
Mougins	<p>Formations obligatoires et sur un délais de deux ans : 1^{er} secours, radio et topo, avp (accident de voie public) ,atc (attitude et comportement) ,feu de forêt , inondation , tronçonnage, conduite tout terrain. / La fréquence est quatre formations par an, du 01/01 au 30/06 et du 01/10 au 15/12. / Un entrainement tous les deux mois.</p>
Nice	<p>Assistance des populations – Hébergement => armement d'un site d'hébergement, accueil des sinistrés / partie théorique et pratique / Ecoute psychologique => attitude de base à adopter en cas d'accueil de sinistrés afin de détecter des personnes plus fragiles à diriger vers les équipes psy compétentes / Débroussaillement => sensibiliser au débroussaillement les populations, et enquête sur l'état des parcelles / Intervention écoles => sensibilisation des enfants aux RM, et sur les conduites à tenir / Motos pompes – radios – PC mobile => utilisation des motos pompes, radio et du PC mobile (théo et pratique) / Standard de crise => formation à la tenue d'un standard de crise (théorique et pratique, dispensée par le SDIS au CTA) / Astreinte => préparation pré liminaire pour tout réserviste souhaitant prendre l'astreinte réserviste / Chefs de secteurs => le rôle, les droits et les devoirs des chefs de secteurs, leurs missions / Charançons rouges des palmiers => reconnaissance des palmiers atteint et maîtrise des procédures de traitement de ces derniers (théorique et pratique)</p>
La Seyne sur Mer	<p>Il existe ensuite des formations pour le perfectionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conduite tout terrain (aborder les obstacles avec le 4X4 ...) - utilisation du matériel (groupe électrogène, pompe ...) - exercices internes au service pspr et à la réserve. <p>Une formation « recyclage » est organisée chaque année avant le commencement des patrouilles de surveillance des feux de forêt. La plupart des réservistes adhère en parallèle à l'association agréée de secouristes. Ils passent le PSE1 et le PSE2.</p>

3-8 Le matériel de la réserve

Le matériel des réserves est fonction des missions qui leur sont attribuées et des moyens financiers accordés.

Il n'en reste pas moins que certains matériels sont indispensables :

Le matériel permettant d'assurer la sécurité des réservistes pendant leur intervention : équipement de protection individuelle, identification des réservistes (tenue spécifique ou simple chasuble) et moyens de communication.

Commune	matériel
Brumath	Tenue spécifique, talkies-walkies, groupes électrogènes, vide-caves, rallonges, matériel d'éclairage, lits de camp et couvertures, matériel de nettoyage et de déblaiement (balais, pelles, pioches ...), tronçonneuse
Essey les Nancy	Carte d'identification, brassards fluo et chasubles, poste radio, karchers, pelles à neige, trousse de secours, gants, raclettes (en cours de validation : lampes, cuissardes, cordes, radios ...)
Grabels	Gilets d'identification de couleur orange, mises à disposition de matériel radio, lampes frontales, gants de manutention (le matériel des services techniques est mis à la disposition des réservistes)
Champ-sur-drac	Gilets fluos, badges nominatifs
Paris	Matériel de la DPP (direction de la prévention et de la protection)
Corbeil-Essonnes	Chasubles, gants / 15 radios + 2 transpondeurs + 4 antennes (2 fixes et 2 pour VL) Tenues d'interventions + EPI (casques F2, gants, chaussures, parkas hautes visibilités etc.)
Crolles	Gilets jaunes identifiés RCSC Crolles + utilisation du matériel des services de la commune
Mougins	Tenues spécifiques, véhicule 4*4, radio vhs et numérique, moto pompe, groupe électrogène, signalisation routière, pompe de cave au sale, tronçonneuse, défibrillateur, trousse de secours. achat de 2 autres véhicules + remorque d'intervention
Nice	Tenues spécifiques, radios individuelles et antenne à déployer permettant l'autonomie en terme de communication, PC mobile équipé et autonome, lampes torches, vidéo projecteur, ordinateur portable
La Seyne sur Mer	Tenues spécifiques, radios, véhicule 4*4, matériel de dépollution ... le matériel du service PSPR peut être utilisé part les réservistes

3-9 Les RCSC et internet

Deux communes ont un site internet dédié à leur réserve.

Mougins :

<http://reserve-communale-de-securite-civile-mougins.fr/>

La Seyne sur Mer :

<http://www.rcsc-laseyne.fr/>

Quatre communes ont une page facebook dédiée à leur réserve : Mougins, Nice, Brumath, La Seyne sur Mer.

Six communes présentent leur réserve communale sur le site internet de la mairie : Crolles, Mougins, Nice, Champ-sur-drac, Grabels, Essey-les-Nancy.

Aucun compte twitter dédié à une réserve communale n'a pas été recensé.

Des articles mis en ligne sur le site internet des mairies peuvent mentionner la réserve communale quand elle a participé à une action particulière (exemple : lors d'un déminage et la mise en place d'un périmètre de sécurité).

Nom de la commune	Un site internet dédié à la réserve	La réserve communale est présentée sur le site internet de la mairie	Une page facebook dédiée à la réserve	Un compte twitter dédié à la réserve	Observations A savoir
Crolles	Non	Oui	Non	Non	En cours de réflexion : mise en place de pages internet accessibles uniquement par les réservistes
Mougins	Oui	Oui	Oui	Non	
Paris	Non	Non	Non	Non	
Corbeil-Essonnes	Non	Non	Non	Non	
Avignon	Non	Non	Non	Non	
Nice	Non	Oui	Oui	Non	
Brumath	Non	Non	Oui	Non	
Champ sur drac	Non	Oui	Non	Non	
Grabels	Non	Oui	Non	Non	
Essey-les-Nancy	Non	Oui	Non	Non	
La Seyne sur mer	Oui	Non	Oui	Non	
Saint pierre de mésage	Non	Non	Non	Non	
Villefontaine	Non	Non	Non	Non	
Fréjus	Non	Non			

3-10 Les interventions de la réserve

Les réserves étudiées ont été sollicitées soit pour intervenir en prévention soit pour participer à la gestion d'un événement (pas forcément un événement en situation de crise) soit à la remise en état d'un secteur sinistré.

9 réserves sur 11 ont participé à des exercices.

Commune	Exemples : Interventions effectuées
Brumath	Nettoyage de caves après coulée d'eau boueuse, sécurisation de manifestations
Essey les Nancy	Canicule, fortes précipitations de neige, inondations
Grabels	Recherche de personnes en assistance de la gendarmerie
Avignon	Action de sensibilisation des habitants situés en zone inondable au risque inondation Missions réalisées : distribution de plaquettes d'information et DICRIM + mise à jour des fichiers de recensement des habitants situés en zone inondable
Crolles	Visite à des personnes fragiles identifiées selon un protocole validé avec le service développement social
Nice	Coup de mer => sécurisation promenade des Anglais, mise en protection des populations Hébergements => ré hébergement à l'hôtel (quand peu de sinistrés) ou ouverture de site, accueil prise en charge et soutien des populations Campagnes de sensibilisation au débroussaillage, à l'inondation Carnavals => Assistance des personnes à mobilité réduite (accès au Tram), protection des personnes Lutte contre le charançon Sensibilisations scolaires, personnels écoles, quartiers ...

3-11 L'indemnisation des réservistes

Les bénévoles des réserves étudiées ne reçoivent pas d'indemnisations financières. La collectivité prend en charge les frais de déplacement et les repas lorsque cela est nécessaire.

3-12 Les collaborations avec des acteurs de la sécurité civile ou autres

Les principales collaborations mises en place par les réserves étudiées sont avec le SDIS et des associations agréées de protection civile.

La réserve de Nice a conventionné avec l'éducation nationale afin de pouvoir proposer à toutes les classes de CM1 de la ville une intervention d'une demi-journée sur les risques majeurs.

Commune	Exemples : Collaboration mise en place
Essey les Nancy	Avec le SDIS
Paris	Avec notamment l'ADPC75 (Association Départementale de Protection Civile)
Avignon	Avec le SDIS 84 (un protocole avec le centre de secours principal d'Avignon pour une assistance technique)
Corbeil-Essonnes	Avec le SDIS
Crolles	Avec les pompiers, la croix rouge et la fédération nationale de protection civile
Nice	Avec le SDIS et l'éducation nationale
La Seyne sur Mer	Avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS)

3-13 Autres informations

Deux réserves communales étudiées ont créé une amicale : Brumath et Mougins.

Une réserve intercommunale est en cours de réflexion avec la commune de Mougins.

IV - Recensement des outils existants pour la création et le maintien opérationnel des RCSC

Les principaux documents créés sont des documents administratifs demandés par la réglementation : délibération du conseil municipal pour instituer la réserve communale (article L724-2 du code de la sécurité intérieure), l'acte d'engagement ou contrat conclu entre l'autorité de gestion et le réserviste (article L724-4 du code de la sécurité intérieure), règlement intérieur, arrêté municipal (*Circulaire du 15 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile*).

Remarque : le règlement intérieur doit être adopté par délibération du conseil municipal ou arrêté du maire et sera exécutoire seulement après transmission au préfet au titre du contrôle de légalité. Il est également fortement conseillé de consulter systématiquement le SDIS sur les projets d'actes concernant une RCSC. (*Circulaire du 15 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile*)

Les documents pédagogiques existent dans les réserves qui animent des formations en interne. Elles sont peu nombreuses à le faire.

Le tableau ci-dessous permet d'avoir une idée des différents « outils » disponibles. Il est possible de prendre contact avec les référents RCSC dans les communes sollicitées par l'enquête en consultant l'annexe 4 qui répertorie leurs coordonnées.

Nom de la commune	Désignation des documents/outils	Remarques Observations
Crolles	<ul style="list-style-type: none">♦ Délibération du conseil municipal (création de la réserve communale de sécurité civile)♦ Contrat d'engagement♦ Arrêté municipal (organisation et règlement intérieur de la réserve communale de sécurité civile)	Le règlement intérieur fait partie de l'arrêté municipal
Nice	<ul style="list-style-type: none">♦ Règlement intérieur♦ Manuel du réserviste♦ Plaquette de la réserve civile et citoyenne♦ Fiche de vœux (quel(s) type(s) de mission souhaite remplir le réserviste))♦ Fiche de candidature	Tous les documents sont téléchargeables à partir du site internet de la ville de Nice http://www.nice.fr/Securite-prevention/Actualites/Reserve-civile-et-citoyenne-de-la-Ville-de-Nice

Nom de la commune	Désignation des documents/outils	Remarques Observations
Mougins	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Délibération du conseil municipal ♦ Arrêté municipal ♦ Règlement intérieur ♦ Acte d'engagement ♦ Plaquettes d'information ♦ Convention temporaire avec la préfecture ♦ Convention définitive avec le conseil général ♦ Convention d'entraide permanente avec les communes voisines (Réflexion sur la mise en place d'une réserve intercommunale de sécurité civile) ♦ Powerpoint des formations internes avec QCM 	<p>Pour différentes cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeunes, - Manifestations, - Service civique <p>Mise en place après les événements du Var pour l'engagement de la réserve en soutien population et déblaiement sur une commune sinistrée</p> <p>En cours de réflexion</p> <p>En cours de réflexion</p>
Champ sur drac	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Délibération du conseil municipal ♦ Arrêté municipal ♦ Règlement intérieur ♦ Acte d'engagement ♦ Plaquette information risques majeurs et réserve communale 	

Nom de la commune	Désignation des documents/outils	Remarques Observations
Essey-les-Nancy	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Bulletin d'adhésion ♦ Fiche individuelle du réserviste ♦ Règlement intérieur ♦ Délibération du conseil municipal ♦ Acte d'engagement 	
La Seyne sur mer	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Délibération ♦ Arrêté municipal ♦ Fiche d'adhésion au CCF ♦ Fiche type de renseignements demandés aux réservistes ♦ Règlement de la RCSC 	Arrêté municipal contient le nom des réservistes. Il est remis à jour deux fois par an.

V - Les principales difficultés à prendre en considération

La difficulté n'est pas tant de créer une réserve communale de sécurité civile mais c'est de la faire vivre !

Sont présentées ci-dessous les principales difficultés répertoriées auprès des réserves ayant répondu à l'enquête de l'IRMa :

► Incompréhension ou mauvaise interprétation du rôle de la réserve communale par les services de l'Etat et les associations agréées, voire les services communaux et les élus (police municipale, services techniques)

Solution proposée:

- 1 - Déterminer les missions de la réserve en respectant les limites de la réglementation et en fonction des besoins réels de la commune en concertation avec les services de la commune.
- 2 - Informer les différents acteurs lors d'une réunion spécifique, voire les associer quand leurs missions le permettent (exemple : pour les formations).
- 3 - Organiser des exercices simulant un événement de sécurité civile demandant la participation des principaux acteurs (pompiers, gendarmes, police municipale et services techniques) et de la réserve communale.

► Faire reconnaître l'utilité de la réserve à la municipalité (le rôle et l'intérêt des réserves est beaucoup moins connu que celui des comités communaux feux de forêt). Cet aspect est facilité lorsque la collectivité a dû faire face à un ou plusieurs événements de sécurité civile successifs. Mais ces événements ne se prévoient pas !

Solution proposée :

Prendre contact avec d'autres communes semblables à votre collectivité et présenter des exemples concrets de réserves et de retours d'expérience positifs de l'intervention d'une réserve communale.

► A la création d'une réserve communale, le groupe de bénévoles est hétérogène sans véritable socle commun. Les réservistes n'ont pas la même expérience et les mêmes attentes en arrivant.

Solution proposée :

Il faut mettre en place une base de connaissance commune à tous les réservistes. Au travers de toutes les activités proposées (réunions, groupes de travail, formations ...) il est possible d'atteindre cet objectif rapidement.

► Assurer le maintien opérationnel de la réserve / Suivi du matériel et des hommes sur le long terme

Solution proposée

Prévoir un budget (aspect financier) et un référent (aspect humain / temps) adapté aux missions et aux moyens humains de la réserve.

► Le pilotage de la réserve communale

Le pilotage d'une réserve a deux aspects : technique et politique. Il doit y avoir une bonne coordination des deux aspects.

Les personnes en charge de la réserve peuvent être de trois horizons : élu, agent communal et réserviste.

Solution proposée :

Le suivi de la réserve communale ne doit pas dépendre d'une seule personne. Il est possible de mettre en place un petit comité de pilotage (2 ou 3 personnes)

► Lorsque la réserve compte beaucoup de personnes, il faut tenir compte de l'incompatibilité de certaines personnalités, surtout lors de la constitution de binôme.

Solution proposée :

Connaître les réservistes et faire preuve de diplomatie.

Faire un recrutement rigoureux durant lequel les fortes personnalités associées ne sont pas retenues.

- ▶ Trouver le financement du matériel, justifier de la nécessité des achats.

Solution proposée :

Faire preuve de persévérance

Argumenter de manière détaillée avec des exemples concrets

- ▶ La police municipale dispose d'un pouvoir verbalisateur indispensable sur certain événement. Les réservistes n'ont pas ce pouvoir.

Solution proposée :

Anticiper les interventions potentielles de la police municipale et demander la présence sur les lieux stratégiques de cette dernière.

Communiquer/échanger avec une discussion argumentée et calme, sans chercher à provoquer.

- ▶ Mobiliser les réservistes salariés pendant leur temps de travail.

Solution proposée :

Établir une convention entre l'autorité de gestion de la réserve et l'employeur de chaque réserviste pour définir les modalités, les durées et les périodes de mobilisation les mieux à même de concilier les impératifs de la réserve et la bonne marche de l'entreprise ou du service (*article L724-6 du code de la sécurité intérieure : réservistes et emploi*)

- ▶ Identifier les réservistes sur le terrain. Lors de la gestion d'événement important, il est possible que plusieurs réserves soient engagées sur un même territoire sinistré. La reconnaissance des acteurs entre eux doit être facilitée.

Solution proposée :

« Normaliser » une tenue vestimentaire ou un signe distinctif (logo national obligatoire sur les tenues ou chasubles)

VI – Les propositions de l'IRMa

Les réserves communales de sécurité civile sont toutes différentes car elles dépendent des besoins identifiés par la commune et des moyens (financier, humain, matériel) que la collectivité y affecte.

Cependant, après avoir échangé avec plus d'une dizaine de réserves il est possible de mettre en évidence des points clefs pour assurer la pérennisation et le maintien opérationnel de la structure. En effet, les mêmes objectifs à atteindre sont apparus à de nombreuses reprises :

- créer un lien avec et entre les réservistes, bâtir une cohésion d'équipe, tendre vers un « esprit de corps »
- maintenir la motivation des bénévoles
- comprendre le rôle de la réserve, son fonctionnement et ses limites d'intervention
- apprendre à travailler ensemble

Pour arriver à ces objectifs, il existe des pratiques récurrentes et d'autres uniques, intéressantes à connaître. Souvent, certaines pratiques participent à atteindre plusieurs objectifs à la fois.

Créer un lien avec et entre les réservistes, bâtir une cohésion d'équipe, tendre vers un « esprit de corps »

► Mettre en place une gestion mixte mairie/bénévole de la réserve communale pour encadrer les réservistes. Des personnes ressources « mairie » et « bénévoles » doivent être identifiées par le groupe pour répondre aux questions, partager leur expérience et leur connaissance ... Avoir un ou plusieurs référents « réservistes » permet de dégager du temps au référent « mairie » surtout si les bénévoles sont nombreux et très actifs. Dans tous les cas, il faut avoir au minimum une personne « ressource mairie » identifiée par les bénévoles comme le référent de la réserve. Cette personne doit pouvoir consacrer du temps à cette mission.

► Disposer d'une tenue vestimentaire spécifique, visible et reconnaissable et d'un équipement de protection individuelle. La tenue spécifique fournie aux réservistes a plusieurs aspects positifs. Elle permet de se faire identifier plus rapidement sur le terrain, elle permet à la réserve d'avoir un aspect professionnel et de donner aux réservistes le sentiment d'appartenir à un groupe dont le rôle est reconnu.

► Prévoir chaque année des moments conviviaux (repas, pique-nique, une marche d'orientation ...)

► Proposer des activités sportives, de groupe.

► Favoriser les rencontres des réservistes au travers des réunions, manifestations, exercices ...

Maintenir la motivation des bénévoles

► Elaborer un planning prévisionnel annuel ou semestriel des « rendez-vous » prévus ou activités proposées (formations, réunions, événements connus pour lesquels les réservistes sont sollicités, manifestations auxquelles la réserve doit être présente ...). Les réservistes ont ainsi une visibilité à moyen terme de leur implication possible dans la structure.

► Mettre en place des réunions (1 réunion par trimestre apparaît comme le minimum à prévoir)

Objectifs possibles des réunions : présenter les événements qui se sont produits sur la commune et les actions engagées par la collectivité (ex : après des chutes de blocs), faire intervenir une association, un service de l'état, le SDIS ..., faire le point sur le matériel et son utilisation, ou sur l'avancement du ou des groupes de travail mis en place dans la réserve, expliquer les limites d'intervention de la réserve avec des exemples concrets ...

- ▶ Organiser des formations adaptées aux missions de la réserve (exemples : premiers secours, utilisation défibrillateurs, utilisation du matériel spécifique à la réserve, utilisation des moyens de communication ...)
- ▶ Proposer des visites « terrain » ayant un lien avec la sécurité civile, les missions ou le matériel de la réserve ou des événements possibles sur le territoire communal (exemples : Caserne des pompiers, SDIS, centre technique municipal, une usine SEVESO, un grand barrage ...)
- ▶ Valoriser les actions réalisées par la réserve au travers d'articles dans la presse, le bulletin municipal, sur le site internet de la collectivité, lors de manifestation ... Créer des panneaux permettant aux réservistes de présenter la réserve lors des événements publics auxquels ils participent.
- ▶ Participer en tant qu'observateur à des exercices sur des communes voisines.

Comprendre le rôle de la réserve, son fonctionnement et ses limites d'intervention

- ▶ Participer à la construction de la réserve après sa création. La commune fixe le règlement et donc les missions générales, puis des groupes de travail peuvent être constitués avec les bénévoles pour travailler sur des thématiques (intégration de la réserve dans le PCS, le matériel de la réserve, la dimension « internet » de la réserve ...). Ce travail permet aux réservistes d'avoir une meilleure compréhension de l'organisation communale et du rôle de chacun des acteurs (SDIS, gendarmerie/police, préfecture, autres services de l'Etat, services communaux, réserve communale).
- ▶ Mettre en place une collaboration avec les services de secours, d'urgence et/ou des associations agréées. Permettre l'intervention des différents acteurs pour expliquer leur rôle en cas d'événement, leurs propres limites lors d'une réunion ou d'une visite sur site.
- ▶ Engager les réservistes sur des opérations de sécurité civile préventives. Cette participation permet une approche terrain du fonctionnement et de l'organisation de la structure (les responsables, la communication ...) en situation réelle mais hors crise majeure.
- ▶ Participer à des exercices de mise en situation en tant qu'observateurs ou « joueurs ».
- ▶ Participer aux débriefings des exercices et effectuer des bilans spécifiques à la réserve communale.
- ▶ Organiser des réunions, des interventions, des formations pour répéter le rôle des différents intervenants (communaux et autres) lors d'un événement de sécurité civile.
- ▶ Mettre en place un retour d'expérience sur chaque événement intéressant et utile pour améliorer la compréhension du rôle et des missions de la réserve.

Apprendre à travailler ensemble

- ▶ Mettre en place des groupes de travail au sein de la réserve
- ▶ Organiser des exercices
- ▶ Faire participer les réservistes aux opérations préventives de sécurité civile
- ▶ S'entraîner à la manipulation du matériel qui nécessite plusieurs « bras »

Pour assurer le bon fonctionnement d'une réserve communale il faut prendre conscience des difficultés possibles et des solutions existantes (voir chapitre V de l'étude).

Quelques conseils supplémentaires:

- Ne pas surdimensionner la réserve car le suivi et le maintien opérationnel serait très difficile.
- Mettre en place une gestion souple avec un encadrement de qualité professionnelle.
- Un recrutement rigoureux et sélectif a été prescrit par certaines collectivités car les réservistes interviennent ensuite au nom du maire. Il faut donc être vigilant.

VII – Approche globale et synthétique pour la mise en place et le suivi d'une RCSC

ETAPES	Actions indispensables ou possibles lors de l'étape considérée	Pour plus de précisions
Avant la création d'une réserve communale	♦ Identifier les besoins réels de la commune pour définir les missions et les moyens (humains et matériels) nécessaires à la réserve	
Créer la réserve	♦ Prendre une délibération en conseil municipal créant la réserve communale ♦ Rédiger un règlement intérieur * ♦ Établir un acte d'engagement ♦ Envoyer tous les actes administratifs au contrôle de légalité à la préfecture ♦ Consulter le SDIS lors de l'établissement du règlement intérieur ♦ Prendre un arrêté municipal portant organisation de la réserve communale ♦ Veiller à ce que le contrat d'assurance de la collectivité prenne en charge tous les futurs bénévoles	Voir les exemples mis dans la circulaire du 12 aout 2005 relative aux RCSC Voir paragraphe IV - Recensement des outils existants (p21)

ETAPES	A FAIRE	Pour plus de précisions
Recruter les bénévoles	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Informer la population sur la création d'une réserve communale (rôle, missions, fonctionnement ...) et sur les modalités pour en faire partie. ♦ Informer les personnes intéressées sur le statut des réservistes, leur rôle, leurs missions et leurs limites d'intervention ♦ Définir les critères de recrutement et les documents à demander ♦ Établir une fiche individuelle de renseignements pour chaque bénévole 	Voir paragraphe 3-4 - le recrutement des réservistes (p13)
Organiser la réserve	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Définir en fonction des missions identifiées ou des compétences demandées, la répartition des bénévoles au sein de cellules spécifiques à la réserve ♦ Intégrer la réserve dans l'organisation communale existante (ex : dans le plan communal de sauvegarde) 	Voir paragraphe 3-2 – l'organisation des réserves (p11)
Faire fonctionner la réserve	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Identifier une ou plusieurs personnes ressources chargée(s) de suivre les activités proposées (élu ou agent ou réservistes) ♦ Accorder du temps à la personne « ressource mairie » ♦ Définir un budget annuel ♦ Animer des réunions d'informations ♦ Créer un site Internet ou des pages dédiées à la réserve ♦ Créer une page face Book ou un compte twitter spécifique à la réserve 	Voir paragraphe 3-6 – le coût et le financement des réserves (p14) Voir paragraphe 3-9 - les RCSC et internet (p18)
Garantir le caractère opérationnel de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Proposer des formations adaptées aux missions de la réserve ♦ Organiser des exercices ♦ Mettre en place des collaborations avec des associations de protection civile ou des autres acteurs (ex : SDIS) ♦ Investir dans le matériel nécessaire à l'exécution des missions ♦ Créer un esprit de groupe ♦ Maintenir la motivation des bénévoles ♦ Faire comprendre le rôle de la réserve, ses missions, ses limites et son articulation avec les autres acteurs (communaux et extérieurs : pompiers, gendarmes ...) 	Voir paragraphe 3-7 les formations des réservistes (p14) Voir paragraphe 3-12 les collaborations avec les auteurs de la sécurité civile ou autres (p20) Voir le paragraphe VI – les propositions de l'IRMa (p25)

* Le règlement intérieur d'une réserve communale définit les missions et les limites d'intervention de la réserve, les modalités et conditions d'engagement et de recrutement ainsi que les modalités d'intervention, les droits et les devoirs des bénévoles ... Il peut présenter de manière détaillée toutes les modalités de fonctionnement et d'organisation de la réserve.

CONCLUSION

Les réserves communales sont constituées de bénévoles ayant une connaissance du terrain qui leur permet d'être très efficaces et rapides en intervention. Ils peuvent également en fonction de la taille de la commune avoir une très bonne connaissance du tissu associatif et/ou des personnes (vulnérables, avec des compétences particulières). Ils peuvent disposer des contacts utiles (spécialistes, entreprises ...) en cas d'événement de sécurité civile.

Les réservistes peuvent améliorer de manière significative la réponse communale en cas d'événement de sécurité civile et participer activement à la prévention. Ils sont donc une ressource communale humaine et de « savoir » non négligeable dont il faut maintenir l'intérêt et l'opérationnalité.

Soyez conscient que le maintien opérationnel d'une réserve communale sur le long terme ne peut se faire qu'en y affectant du temps humain.

Pour en savoir plus :

A consulter : Quelques documents et sites abordant la thématique des RCSC

Les réserves communales de sécurité civile : des ressources territoriales complémentaires au service des maires dans le cadre de la gestion des crises

Mémoire réalisé dans le cadre de la formation d'Adaptation à l'Emploi de Chef de Groupement

Session 2012 promotion n°24

Commandant Jean-Frédéric Delaune (SDIS 27), Commandant Nicolas Goujon (SDIS 77), Commandant Pierre Prévost (SDIS 59), Capitaine Pierre Cognet (SDIS 58)

Directeur de mémoire : Monsieur christophe Ratinaud, ENSOSP

ENSOSP

Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

Rapport d'information pour une réserve de sécurité nationale

N°174 / SENAT / Session ordinaire de 2010 - 2011

fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées par M. Michel BOUTANT et Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM (Sénateurs)

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 décembre 2010

Rapport

N°373 / SENAT / session ordinaire de 2010 - 2011

fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur la proposition de loi de M. Michel BOUTANT et Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure par M. Josselin de Rohan (sénateur).

Enregistré par le Présidence du Sénat le 9 mars 2011

Le bénévolat de sécurité civile (bilan et plan d'action)

Rapport présenté par Philippe Sauzey (inspecteur général de l'administration), Valérie Peneau (Inspection général de l'administration), Maximilien Becq-Giraudon (inspecteur de l'administration)

Janvier 2012

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration

Inspection générale de l'administration N°11-095-01

Les guides du CEPRI : La réserve communale de sécurité civile

CEPRI : Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

Janvier 2011

www.cepri.fr (publications)

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : liste détaillée des communes sollicitées

Annexe 2 : Questionnaire détaillé vierge, établi pour recueillir les données de chaque réserve

Annexe 3 : Tableau synthétique des données recueillies via le questionnaire

Annexe 4 : Les coordonnées des référents RCSC dans les communes ayant répondu à l'enquête de l'IRMa